

RAPPORT FINAL

MobileKids

- RÉSUMÉ -

OBJECTIF DE LA RECHERCHE

Cette recherche en **sociologie** vise à comprendre la manière dont l'hébergement égalitaire (HE), et la mobilité et la multilocalité qui le caractérisent, affectent les enfants âgés de 10 à 16 ans. Plus précisément, il s'agit de comprendre comment ces jeunes s'accommodent (ou pas) de ce mode de vie marqué par l'alternance entre deux lieux de résidence, de mettre au jour la diversité des expériences vécues, et d'identifier leurs besoins, à partir de leurs propres récits. Cela implique de déterminer comment, et dans quelles circonstances, ces jeunes s'approprient ce mode de vie et développent de nouvelles manières d'agir et d'être au monde, spécifiques à la multilocalité, à la mobilité et à l'expérience de coprésences et absences intermittentes.

Ce projet s'intéresse à l'HE à partir du point de vue et des pratiques déployées par les enfants eux-mêmes, non pas tant pour évaluer in fine si ce mode de garde est « bon » ou « mauvais » pour les jeunes, mais plutôt pour comprendre un mode de vie expérimenté au quotidien par des milliers d'enfants en Europe et au-delà.

Rédaction : Laura Merla, Sarah Murru, Bérengère Nobels, Lorena Izaguirre & Caroline Robbeets




L'HE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

1. Legislation et chiffres

- L'hébergement égalitaire est un dispositif de prise en charge des enfants à la suite d'un divorce ou d'une séparation des parents, dans lequel les enfants résident alternativement chez leur mère et leur père.
- L'article 374, § 2, du Code civil énonce qu'« à défaut d'accord, en cas d'autorité parentale conjointe, le tribunal examine prioritairement, à la demande d'un des parents au moins, la possibilité de fixer l'hébergement de l'enfant de manière égalitaire entre ses parents. Toutefois, si le tribunal estime que l'hébergement égalitaire n'est pas la formule la plus appropriée, il peut décider de fixer un hébergement non égalitaire ».
- On estime aujourd'hui qu'environ **un enfant de parents séparés sur trois** est concerné par ce mode d'hébergement.

2. Regard des praticiens du droit

 Source : enquête par questionnaire et entretiens, menée auprès de juges et avocats familialistes.

- La **logique du cas par cas** prévaut dans l'examen des dossiers par les juges.
- **Quatre critères** semblent jouer en défaveur de l'HE. Il s'agit de l'**âge de l'enfant** (moins de 3 ans, voire 6 ans ; ou, dans certains cas, 14 ans et plus), du **manque de disponibilité** du parent demandeur, de l'**éloignement géographique** entre les parents, et de **conditions d'accueil jugées insatisfaisantes**.
- La **mésentente** entre les parents ne constitue pas en soi un motif de refus.
- Le **modèle de la famille nucléaire** réunissant, sous un même toit, parents et enfants mineurs reste le modèle de référence pour les juges. Les critères qui font consensus reflètent un souhait de reproduire des conditions similaires à celles que l'on pourrait trouver dans une famille nucléaire idéalisée, à savoir la stabilité de l'environnement social, la proximité géographique entre membres du couple parental, et le maintien de la fratrie.

3. Les politiques familiales belges

- Les **allocations familiales et la plupart de prestations familiales peuvent être partagées entre ex-partenaires en cas d'hébergement égalitaire** (à l'exception de la prime de naissance).
- La **fiscalité reconnaît l'hébergement égalitaire** grâce au régime de coparentalité fiscale.
- Chaque enfant donne droit à un congé parental, pour chaque parent. **L'hébergement égalitaire** n'affecte pas l'attribution de ce congé aux parents. Toutefois, vu la nécessité de filiation entre le parent demandeur et l'enfant concerné, dans les **familles recomposées** le beau-parent ne peut accéder à ce congé qu'à condition d'avoir adopté l'enfant.
- Cependant, **peu de services prévoient des consignes spécifiques** concernant l'hébergement égalitaire.
- Le **processus d'individualisation des droits**, est indispensable pour la reconnaissance et le soutien de l'hébergement égalitaire.
- Le principe de **domicile fiscal unique de l'enfant** place les parents dans une situation délicate et potentiellement conflictuelle. En outre, le **régime de la coparentalité fiscale** n'est réservé qu'aux parents pratiquant des formes d'hébergement égalitaire ou quasi égalitaires.

4. Regard des jeunes sur l'hébergement alterné (égalitaire)

- QUELQUES CHIFFRES -



Source : enquête par questionnaire administrée en 2018 auprès d'environ 1500 adolescents scolarisés dans l'enseignement secondaire en FWB – parmi lesquels 158 vivent en HA.

- 86% des jeunes en HA se déclarent satisfaits de leur mode d'hébergement.
- Globalement, les jeunes rapportent d'assez bonnes relations tant avec leur mère qu'avec leur père. Plus de 9 jeunes sur 10 communiquent avec leur parent non-gardien lorsqu'ils résident chez leur parent gardien.
- Le degré de conflit intra-parental est similaire en hébergement égalitaire et en hébergement principal chez la mère, ce qui bouscule l'idée que seuls les parents ayant un faible degré de conflit peuvent mettre en place ce mode d'hébergement.
- La situation d'emploi, mesurée ici à partir du temps de travail, semble meilleure dans les couples de parents ayant mis en place l'HA, en particulier du côté des mères. Plus de la moitié des parents travaillent tous deux à temps-plein.
- Les jeunes en HA sont plus nombreux à rapporter des difficultés financières (surtout du côté de la mère) que les jeunes dont les parents sont ensemble ; mais ils sont moins nombreux que les enfants vivant en hébergement exclusif ou principal chez la mère.
- Les jeunes rapportent un niveau élevé de sentiment d'être 'chez-soi' chez leur père et chez leur mère. Ils rapportent également des niveaux de confort relativement élevés, et de même ampleur, chez chacun de leurs parents – niveau qui est plus élevé que dans les autres configurations post-divorce/séparation.



SENS DU CHEZ-SOI EN HE



Source : recherche doctorale approfondie menée sur 5 ans auprès de 21 enfants (10 filles et 11 garçons) vivant en HE en FWB. Point d'entrée : la manière dont les jeunes se construisent un sens du chez-soi et négocient leur place dans la famille.

1. Environnement familial : normes, valeurs et fonctionnements parentaux

1.1. Implication des enfants dans le processus de prise de décision relatif à l'organisation et à la mise en place de l'HE

- la majorité des jeunes (13 enfants) sont **détachés** : ils se laissent guider par le choix des parents sans vouloir s'investir dans le processus de décision, alors que cela leur est permis ;
- d'autres **s'impliquent** (6 enfants) de manière continue et donnent leur avis sur le rythme de l'alternance et de changements éventuels, mais la décision finale est prise par les adultes ;
- les **résignés** (2 enfants) souhaiteraient davantage s'impliquer mais les parents limitent la discussion en raison d'impératifs extérieurs.

1.2. Frontières entre domiciles parentaux : les « îles parentales »

Les parents dessinent 5 types d' « îles parentales », caractérisée chacune par une forme spécifique de frontière dressée entre les îles/foyers de chaque parent, et correspondant à un fonctionnement parental spécifique :

- **L'île forteresse** : Ces pères et mères dressent une frontière imperméable entre les foyers. Ils valorisent l'ancrage de l'enfant au sein de leur domicile dans le sens où l'habitation constitue un espace délimité au sein duquel le jeune passe un temps stable avec son parent. Les deux lieux de résidence apparaissent alors comme mutuellement exclusifs.
- **L'île cocon** : Ces parents dessinent une frontière qui ressemble à une membrane : elle est étanche et délimite un espace et un temps fixe avec l'enfant, mais une certaine souplesse est possible. Le jeune n'est pas censé se rendre au domicile du parent dont ce n'est pas le jour/la semaine ou transférer des effets d'un domicile à l'autre, mais il peut maintenir des relations à distance par téléphone ou via les réseaux sociaux.
- **L'île aux digues** : Ces parents délimitent spatialement leur foyer pour y fixer un temps stable avec l'enfant, mais ce dernier dispose de larges marges de manœuvre car il est considéré comme un partenaire et est invité à exprimer ses souhaits qui sont, dans la mesure du possible, pris en considération. L'enfant peut se rendre au domicile de l'autre parent en dehors des périodes pré-définies mais ces visites doivent être organisées et négociées au préalable. Les parents autorisent les passages réguliers d'objets entre les deux domiciles, après négociation.
- **L'île ouverte** : Ces pères et ces mères n'établissent pas de frontière spatio-temporelle autour de leur foyer. L'enfant se sent libre de circuler et d'aller et venir chez chaque parent quand il le souhaite, de communiquer avec eux pendant les jours d'absence et d'emporter ce qu'il veut avec lui.
- **L'île sauvage** : Ces parents n'établissent aucune règle et laissent l'enfant libre de circuler entre les domiciles, de communiquer avec eux s'il en ressent le besoin et d'emporter les affaires qu'il souhaite à l'autre domicile ; mais ils sont peu présents et investissent peu dans des activités avec l'enfant, qui doit également prendre en charge lui-même les trajets ou la gestion de ses affaires.

2. Pratiques et sens du chez-soi des jeunes qui alternent les lieux de résidence

2.1. Entreprendre le voyage entre les îles parentales : Transition d'un lieu de résidence à l'autre

A) GESTION DES EFFETS PERSONNELS

- **Certains jeunes ordonnent, distinguent et s'ancrent (dans) chaque lieu de résidence** en fixant des "**objets en stationnement**" et en limitant la circulation d'objets entre lieux. Ces enfants distinguent chaque domicile, selon des logiques variées :
 - en conservant et en utilisant des objets et effets différents au sein de chaque domicile ;
 - en recherchant un équilibre via la répartition durable et « équitable » des effets personnels entre les domiciles ;
 - en s'entourant d'objets identiques dans chaque domicile afin de réaliser les mêmes activités où qu'ils résident, sans devoir emporter d'effets personnels ;
- On retrouve ici des jeunes qui disent ne « rien » emporter avec eux. Parmi eux, certains emportent en réalité un « petit sac » qui contient des objets que leurs parents souhaitent voir retourner chez l'un ou chez l'autre. Ce sac supplémentaire représente un certain poids pour les jeunes qui sont contraints d'emporter des effets à la demande du parent.
- **Certains jeunes créent de la permanence et de la continuité dans le mouvement** via des "**objets en transit**" qui circulent avec eux (vêtements, affaires d'école et de sport, trousse de toilette, jeux et objets à forte charge émotionnelle). Ces jeunes voyagent donc avec des objets, parfois nombreux. Parmi ces objets significatifs, nous distinguons :
 - les **objets-ombres** qui représentent des effets personnels auxquels les jeunes sont attachés et qui les accompagnent dans toutes leurs transitions ;
 - les **objets en stand-by** qui restent en permanence dans leur sac/valise et qui offrent la sécurité de ne manquer de rien où que l'on soit.

B) IMPORTANCE DE L'ENTRE-DEUX

• Les "espaces neutres de transition"

Ces espaces aident les jeunes à se distancier de l'environnement familial qu'ils quittent et à s'adapter à l'environnement familial qu'ils retrouvent.

- les **espaces-temps transitionnels publics**, comme l'école, le lieu d'une activité extrascolaire ou les transports en commun.
- les **espaces-temps du trajet en famille**, qui renvoient aux déplacements depuis ou vers un des domiciles effectués (en voiture, en train ou à pied) en compagnie d'un parent et/ou d'un membre de la fratrie. Certains jeunes soulignent que ce trajet en famille leur offre des occasions de passer un temps familial spécifique, dans un endroit qui n'est ni la maison de papa, ni celle de maman, où de nouvelles pratiques se créent, lesquelles renforcent les liens familiaux.

• L'espace-temps interstitiel

Cet espace n'est pas neutre car il correspond à un lieu de résidence : l'enfant attend au domicile du parent dont ce n'est plus le tour de l'héberger, que l'autre parent vienne l'y chercher pour l'emmener à son domicile. Certains enfants perçoivent cette transition négativement car ils se trouvent dans une situation inconfortable, un espace-temps flou, où ils ne sont pas censés être. Pour éviter ce malaise, certains jeunes préfèrent se promener dans la rue ou avec des amis.

2.2. Revenir sur l'île parentale : Routines et rituels de retour

- Certains jeunes conçoivent le retour au domicile d'un parent comme une **routine**, le retour s'apparentant à un retour classique de l'école.
- D'autres se représentent le retour comme un **rituel** qui a un sens particulier. Il peut s'agir :
 - d'un "**rituel d'intégration**" – moment convivial partagé avec les membres de la "nouvelle famille" autour d'une activité qui sort de l'ordinaire, comme un repas festif ;
 - d'un "**rituel d'ancrage**" – activités que les enfants font expressément le jour de leur arrivée pour se sentir 'chez eux' et montrer aux autres qu'ils occupent leur place habituelle (s'installer à son ordinateur dans sa chambre, s'asseoir dans son fauteuil préféré du salon) ;
 - d'un "**rituel de (non-)déballage**" – soit, ne pas déballer ses affaires, le sac ou valise reste visible par les autres marquant leur retour temporaire ; soit, déballer ses effets pour montrer qu'on reprend sa place de résident permanent.

2.3. Faire de chaque île parentale « son île » : Définir et négocier sa place dans le lieu de résidence et, par là, dans la famille

Les jeunes s'approprient l'espace du domicile via des pratiques :

- de **marquage** – en s'entourant d'objets auxquels ils sont particulièrement attachés, en agencant les lieux d'une façon personnelle, en y passant régulièrement du temps (en exclusivité) ;
- de **contrôle du temps et de l'espace** – au moyen de frontières physiques (fermer une porte, diviser avec des meubles), virtuelles (s'isoler dans sa bulle numérique) et symboliques (établir ses propres règles).

Le fait de conférer une place matérielle à l'enfant dans l'espace de la maison (en lui permettant d'y apporter ses affaires personnelles, d'y avoir un lit voire une chambre) ou autrement dit, d'y ajouter sa « couleur » personnelle, lui donne le sentiment d'être inclus et d'appartenir au groupe familial au sein duquel il se sent le bienvenu. À l'inverse, le jeune qui ne se reconnaît pas dans la matérialité du lieu parce qu'aucun de ses effets personnels ne s'y trouve, qu'il dort sur un lit d'appoint, etc., et que sa « couleur » n'y apparaît pas, se sentira plutôt exclu du groupe familial.

Le non-respect des objets et espaces qui 'appartiennent' au jeune (et le non-respect des objets et espaces des autres membres, par le jeune) sont sources de tensions et conflits.

2.4. Garder son île quand on la quitte : Maintenir sa place durant l'absence

Les jeunes maintiennent leur place :

- par **la matérialité** : la présence visible des objets laissés par l'enfant rappelle sa place symbolique au sein du foyer. L'obliger à ranger sa chambre/la maison avant son départ lui donne le sentiment négatif de devoir enlever toutes traces de son passage ;
- par le biais de **la pensée** : c'est le cas lorsque les résidents permanents tiennent compte (ou non) de l'enfant absent dans la planification des pratiques ou activités familiales, ou laissent sa place à table vide. À défaut, l'enfant se sent exclu du groupe familial et nourrit un sentiment d'injustice à l'égard des résidents permanents ;
- **virtuellement** : via des échanges soit quotidiens, soit plus sporadiques, tant avec les parents qu'avec la (quasi et/ou belle-) fratrie, notamment via des jeux vidéo en ligne

2.5. Des pratiques qui se déploient au sein de structures d'opportunités et de contraintes

Les pratiques décrites dans ce rapport sont façonnées, rendues possibles, ou plus difficiles, voire impossibles par une série d'éléments de contexte – sans que l'on puisse définir un lien de causalité automatique entre tel facteur et tel comportement.

On relèvera notamment :

- **des dimensions temporelles** : âge de l'enfant et degré de scolarité, durée de la séparation, histoire du lieu de vie, rythme de l'alternance ;
- **des dimensions familiales** : composition familiale, présence d'un animal domestique, degré de conflit intra-parental, valeurs au centre de l'organisation familiale, fonctionnements parentaux et types d'îles parentales ;
- **des conditions spatiales** : distance géographique entre les domiciles parentaux, accessibilité des domiciles, distance entre les domiciles et le réseau de sociabilité, mode de déplacement pour se rendre chez l'autre parent, caractéristiques des espaces de transition ;
- **des dimensions matérielles** : niveau de vie au sein de chaque domicile, type de chambre (individuelle ou partagée).

2.6. Un archipel composé d'îles aux propriétés particulières : Construire un sens du chez-soi singulier pluriel

Les enfants envisagent chaque lieu de résidence comme distinct de l'autre, tout en étant inter-reliés, un peu à l'image de deux îles faisant partie d'un même et unique archipel.

De cette interconnexion résulte :

- **la définition d'un sens du chez-soi singulièrement pluriel** parce que chaque domicile (ou île) entre lesquels les enfants circulent, est pensé en relation l'un avec l'autre et comme formant un tout cohérent (un archipel) – mais pas forcément dénué de tensions ;
- **un sens unique attribué à chaque domicile** puisqu'il est défini à partir de critères **physiques** (comme le confort matériel dont l'enfant dispose), **familiaux** (comme la qualité des relations qui y sont entretenues entre les membres, l'ambiance chaleureuse), et/ou **personnels** (comme le fait de s'approprier un espace et le faire sien en le décorant et l'aménageant à son goût) qui sont propres à chaque lieu.

Différentes configurations apparaissent :

- Certains se sentent chez-eux au domicile d'un parent **de manière personnelle et physique, et de façon familiale** chez l'autre ;
- D'autres jeunes se sentent chez eux **de manière personnelle** au domicile d'un parent, **et de façon familiale et physique** chez l'autre ;
- D'autres jeunes expérimentent les deux domiciles **de manière personnelle** uniquement (en s'appropriant une pièce ou un coin du salon qu'ils personnalisent) ;
- Enfin, quelques-uns éprouvent un domicile **de manière physique, familiale et personnelle**, et l'autre domicile **de façon familiale** uniquement (niveau de confort faible et pas d'appropriation de l'espace). Ceci peut amener le jeune à demander de passer en hébergement exclusif chez l'autre parent (ici, le père).

REGARD D'ACTEURS DE TERRAIN SUR LES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE SUR « LE SENS DU CHEZ-SOI EN HE »

1. Les apports et limites de la recherche, du point de vue des acteurs de terrain

1.1. Une parole d'enfant récoltée hors-contentieux et conflits intra-parentaux majeurs

Les participants apprécient l'**éclairage différent, positif, qu'apporte cette recherche** à des professionnels qui n'ont que très peu de vue sur les situations où cela se passe relativement bien. Dans la même logique, ils soulignent l'intérêt de **percevoir une parole d'enfant récoltée hors contentieux**, sans enjeux qui risqueraient justement de compromettre leur parole ou de faire peser un poids sur leurs épaules. Dans des situations **hautement conflictuelles**, la mobilisation des résultats pourrait s'avérer précoce, mais pourrait toutefois contribuer à alimenter la réflexion des parents et une potentielle prise de conscience.

1.2. Un regard dénué de jugement, qui révèle une variété de vécus et de pratiques

Avec sa palette riche de vécus et de pratiques, cette recherche montre qu'il n'y a pas « une et une seule manière » de vivre et d'organiser l'hébergement égalitaire, mais des possibilités multiples.

1.3. L'identification d'une palette de repères sur lesquels les jeunes s'appuient au quotidien

La recherche donne à voir concrètement les repères sur lesquels les jeunes s'appuient au quotidien, et la manière dont se jouent les relations familiales dans ce contexte.

1.4. Des ressources et des outils pour le travail avec les familles et les jeunes

A) L'APPORT DES TYPOLOGIES

Les professionnels montrent un fort intérêt pour les typologies qui constituent des outils concrets de travail et d'intervention auprès des familles. Plusieurs personnes témoignent de l'utilité de disposer de **concepts très imagés**, permettant de mieux comprendre et d'approcher certaines situations. Un fort consensus se dégage sur la pertinence de leur **utilisation en contexte d'intervention**. La **neutralité de la terminologie** utilisée pour qualifier les îles parentales est plusieurs fois évoquée comme un point positif pour l'intervention auprès des familles, permettant de visualiser le fonctionnement du parent sans prononcer de jugement de valeurs sur celui-ci. Les retours des professionnels portent aussi sur l'utilité pour leurs futures pratiques respectives, de mobiliser les résultats relatifs à **l'appropriation de l'espace**. Plus largement, les participants soulignent que la mobilité entre « îles » peut tant s'avérer contraignante ou destructrice qu'enrichissante. Il est donc important de **s'assurer que chacun dispose d'une marge de manœuvre et de la possibilité de s'exprimer sur ce qui va ou non, et de se construire**.

B) UNE ENTRÉE PAR LES OBJETS DU QUOTIDIEN

La recherche montre à quel point **une entrée par les objets peut éclairer le vécu, les besoins et les attentes des jeunes en hébergement égalitaire**. Ils ajoutent que dans le **haut conflit**, les objets peuvent également être vecteurs de tensions, auxquelles il faut être attentif.

C) SENS DU 'CHEZ-SOI'

Les résultats interpellent en montrant que, **peu importe le milieu social, les parents n'arrivent parfois pas à faire en sorte que l'enfant se sente chez soi au niveau personnel, familial et matériel**. Les participants s'interrogent aussi sur le fait de savoir si, et comment, un sentiment de chez soi peut être expérimenté dans des **situations de haut conflit** – une question à laquelle cette recherche n'apporte pas de réponse. Toutefois, les **trois formes de sens du chez-soi** développées dans la recherche peuvent éclairer les situations rencontrées par les professionnels et les aider à **comprendre** pourquoi tel jeune souhaite changer de mode d'hébergement, car il ne sent pas (assez) chez lui chez l'un des deux parents. Par la même occasion, ces dimensions offrent des pistes pour **aider les parents** qui se demandent comment faire au mieux pour leurs enfants. L'étude met ainsi en exergue une palette de variables sur lesquelles s'appuyer et/ou à prendre en compte.

D) RÉFLÉCHIR LE JOUR ET LE LIEU DE L'ALTERNANCE

Les résultats sur la transition entre foyers et les routines et rituels de retour offrent des éléments concrets pour (re-)penser le jour et le lieu de l'alternance, et la logistique qui entoure cette alternance. Ainsi, l'identification d'espaces-temps de transition « interstitiels » dans lesquels les enfants se sentent mal à l'aise, vient en particulier **bousculer certaines pratiques professionnelles** qui consistent notamment à encourager un parent à aller chercher lui-même l'enfant chez l'autre. **L'importance d'offrir au jeune un espace « neutre » de transition est soulevée par de nombreux participants, notamment dans les situations de fortes tensions intra-parentales**. Les résultats de la recherche viennent également bousculer les idées reçues concernant l'importance d'offrir au jeune deux **domiciles situés à proximité l'un de l'autre**. Les résultats sur l'appropriation de **la chambre à coucher, qu'elle soit individuelle ou collective**, amènent certains participants à repenser l'importance de la chambre à coucher individuelle – notamment en cas d'intervention judiciaire. La recherche montre qu'il est possible d'aménager des bulles d'intimité dans des espaces partagés, et met également en avant le fait que le **GSM** offre un espace d'intimité et de repli aux jeunes, peu importe leur localisation.

E) DES OUTILS POUR LE RECUEIL DE LA PAROLE DE L'ENFANT

Les méthodes utilisées pour recueillir la parole des enfants apparaissent particulièrement prometteuses, en ceci qu'elles permettent **d'entrer dans le concret du jeune**, pour faire émerger ensuite des informations sur ses relations familiales, son vécu et son ressenti. Ces méthodes pourraient également être mobilisées pour **aider les parents à mieux comprendre le vécu de leur enfant**. Certains professionnels soulignent que ces méthodes amènent un éclairage sur la **manière dont on peut aménager les choses (décoration, transit d'objets, etc.) en écoutant l'enfant, tout en responsabilisant le parent**.

1.5. La capacité d'adaptation des jeunes

Les participants confirment le constat d'une **grande capacité d'adaptation** de la part des enfants, et ce, même s'ils doivent naviguer entre deux îles au fonctionnement différent. Les participants insistent cependant sur le fait que les capacités d'adaptation **varient d'un enfant à l'autre, notamment en fonction de sa personnalité**. D'où l'intérêt de **combiner à l'avenir la recherche en sociologie avec une approche psychologique qui tienne compte de la personnalité de l'enfant ou du parent**. Certains participants ajoutent qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes qui mettent en place des stratégies d'adaptation pour compenser un manque d'investissement et de soutien de la part des parents. Si les discussions connectent l'hébergement égalitaire au développement de certaines compétences, elles le relient également à un **potentiel manque de sécurités de bases** pouvant amener certaines fragilités.

1.6. Un éclairage pertinent pour d'autres situations familiales et modes d'hébergement

Plusieurs participants estiment que la recherche éclaire plus largement sur le mode de fonctionnement des familles contemporaines, et sur le vécu familial et le rapport à l'espace des enfants et adolescents, quelle que soit leur configuration familiale.

2. Recommandations

- **Rendre les écoles plus accueillantes pour les enfants en HE**, notamment en mettant à leur disposition soit une consigne, soit des casiers d'une taille adaptée à leurs effets, ce qui leur éviterait de transporter leur sac toute la journée.
- **Sensibiliser les acteurs du domaine des activités sportives, culturelles et ludiques**, qui sont également apparus comme des lieux qui peuvent faciliter la transition en offrant un espace neutre au moment du changement de domicile ; mais qui peuvent également compliquer la logistique de l'alternance (notamment en raison du matériel à emporter).
- **Former les professionnels à l'utilisation d'outils adaptés au recueil de la parole de l'enfant** en leur donnant accès à des méthodes du même type que celles qui ont été mobilisées dans cette recherche (en particulier, jeu de réseau socio-spatial et cartes émotionnelles).
- **Soutenir la diffusion des résultats des recherches scientifiques auprès des acteurs de terrain**
- **Stimuler le développement de recherches dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse et de la famille, ancrées dans des disciplines variées (droit, psychologie, sociologie, histoire...).**
- **Écouter l'enfant et tenir compte de son avis... sans faire reposer le poids de la décision sur ses épaules**